****

**MEMENTO**

**Année scolaire 2018/2019**

**1. HORAIRES** : lundi, mardi, jeudi, vendredi

- Matin : 9h – 12h00

- Après-midi : 13h30 – 16h30

Du soutien sera proposé aux enfants les lundis et jeudis de 16h45 à 17h15

Les grilles sont ouvertes 10 mn avant le début de la classe et ferment 15 mn après la fin de celle-ci. En dehors de ces heures, les grilles seront fermées à clé et toute entrée ou sortie se fera par la porte de la rue du château, en sonnant à l’interphone. **Par respect pour le travail des enfants et des enseignants, et afin de ne pas perturber le fonctionnement de la classe, nous vous demandons de respecter ces horaires.**

**2. GARDERIE :**

- Matin : 7h00 – 8h50

- Après-midi : 16h45 – 18h30

Les enfants restant en garderie sont autorisés à apporter leur gouter, celui-ci n’étant pas fourni par l’établissement

***ATTENTION*** *: Il est impératif de respecter ces horaires. Tout dépassement sera sanctionné d’un surcoût de 10€ par enfant, correspondant aux frais occasionnés par les heures supplémentaires dues au personnel en charge de la garderie.*

**3. CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES :**

* **Vacances de la Toussaint** : du vendredi soir 19 octobre au lundi matin 05 novembre
* **Vacances de Noël** : du vendredi soir 21 décembre au lundi matin 07 janvier
* **Portes ouvertes**: samedi 09 février
* **Vacances d’hiver** : du vendredi soir 15 février au lundi matin 04 mars
* **Vacances de printemps** : du vendredi soir 12 avril au lundi matin 29 avril
* **Spectacle des enfants :** vendredi 24 samedi 25 mai
* **Pont de l’ascension** : du mardi soir 28 mai au lundi matin 03 juin
* **Vacances d’été** : à partir du mardi soir 02 juillet

**5. POUR RENCONTRER LE DIRECTEUR :**

Le directeur se tiendra à votre disposition sur rendez-vous en téléphonant au 05.49.98.16.70

Dans la mesure du possible, les rendez-vous seront fixés le lundi et le mardi.

**6. CALENDRIER PASTORALE**

Il sera proposé aux enfants qui le souhaitent, de CP au CM2, des temps de pastorale, une fois par mois le midi. Le calendrier est disponible sur le site de l’école.

7**. REUNIONS DE CLASSE (18h00-19h00)**

* PS Séverine : vendredi 14 septembre
* MS Dominique: mardi 25 septembre
* GS Brigitte/Grégory : lundi 17 septembre
* CP Monique : vendredi 21 septembre
* CP/CE1 Brigitte: mardi 25 septembre
* CE1 Martine : vendredi 5 octobre
* CE2 Stéphanie : mardi 9 octobre
* CE2/CM1 Claire : jeudi 4 octobre
* CM2 Delphine lundi 24 septembre

Pour le bon déroulement des réunions de classe, nous vous demandons de venir sans les enfants.

Merci de votre compréhension.

**8. ABSENCES :**

Toute absence devra impérativement être justifiée par un mot signé des parents.

*Le directeur sera averti par téléphone le matin même par un message sur le répondeur téléphonique*

Rappel : la Loi précise qu’au-delà de 4 demi-journées d’absence non justifiées par mois, l’Inspecteur de circonscription doit être saisi pour prendre les mesures qui s’ensuivent

**9. TRAVAUX MANUELS, LIVRES SCOLAIRES, PHOTOCOPIES… :**

Maternelle : De la PS à la GS, pour les frais de bricolage et travaux manuels, nous vous demandons une participation de 5 € par enfant.

Elémentaire : Du CP au CM2, pour les frais de bricolage, travaux manuels entretien des manuels et photocopies, nous vous demandons une participation de 8 € par enfant.

Merci de remettre cette somme en monnaie et sous enveloppe au nom de votre enfant, à l’enseignant concerné.

**10. MEDICAMENTS :**

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants dans le cadre scolaire, seuls les produits pour panser les plaies sont autorisés.

Si votre enfant nécessite un traitement longue durée (asthme, allergies) Merci de prendre RV avec le directeur afin d’établir un protocole en lien avec la médecine scolaire.

Très bonne année scolaire… !